



PLAQUETTE DE PRESENTATION GENERALE

ADRIEN VERRIER

*Spécialisation en Droit Pénal
Ancien membre du Conseil de l'Ordre*

AGNES VILETTE

*Avocat au Barreau de Grasse
Membre de l'A.S.A.M.F*

VERONIQUE GODFRIN

Avocat Collaborateur

ANNABELLE GARCIA

Avocat Collaborateur

ANNE-CECILE NOEL

Avocat Collaborateur

KIM CAMUS

Avocat Collaborateur

SAMIA ZAITER

Clerc d'Avocat

NICE

16 RUE GIOFFREDO
06000 – NICE

Case Palais n°78

TEL 04 92 00 19 91
FAX 04 93 85 65 22

GRASSE

245 ROUTE DES LUCIOLES
06560 – SOPHIA ANTIPOLIS

Case Palais n°16

PARIS

(correspondant)

SELARL 24 PENTHIEVRE
24 RUE DE PENTHIEVRE
75008 PARIS

TEL 01 55 25 14 66
FAX 01 72 33 54 29

I – Présentation de notre Cabinet

Notre Cabinet est réparti sur trois sites :

- Nice : 16 rue Gioffredo (06000)
- Sophia-Antipolis : 245 route des Lucioles (06560)
- Paris (correspondant) : 24 rue de Penthièvre (75008)

Il est composé de deux avocats associés d'une Société Civile de Moyens, quatre avocats collaborateurs, d'un clerc d'Avocat diplômé de l'Ecole Nationale de Procédure, d'une assistante juridique, de juristes stagiaires et élèves-avocats.

Retrouvez notre cabinet sur :

www.av-avocats.com

II – Les Membres du Cabinet

ADRIEN VERRIER (inscrit au barreau de Nice) est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé mention carrières judiciaires, d'un Diplôme supérieur spécialisé en Contentieux, d'un Diplôme supérieur approfondi en Droit Privé et du CAPA (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

Il a acquis son expérience professionnelle auprès de différents cabinets d'Avocats dont la Société FIDAL, le Cabinet Paul Lombard & Associés (PARIS-MARSEILLE) et la SCP Gérard Michel (NANCY).

Il a complété son expérience à Nice où il a exercé plusieurs années aux côtés de Maîtres Bernard SIVAN et Gérard BAUDOUX.

Ayant créé sa propre structure en 2006, il est depuis janvier 2010, Associé au sein du Cabinet VERRIER VILETTE.

Il est titulaire d'un certificat de spécialisation en droit pénal en juillet 2007.

Ancien trésorier et vice-président de l'Union des Jeunes Avocats de Nice, il a été élu en 2003 et 2005 représentant des jeunes avocats au Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nice.

Depuis 2008 jusqu'au 31 décembre 2018, il a été membre du Conseil de l'Ordre avec les missions suivantes :

Délégataire du Bâtonnier en charge de la taxation des honoraires, des rapports avocats – justiciables, et des rapports avocats magistrats.

Président du G.A.D.E (Groupe des Avocats en Droit des Etrangers).

Président de la Commission Droit de l'Homme et de la Commission Périmètre du Droit.

Membre des commissions suivantes :

Groupe de Défense Pénale.

Nouvelles Technologies.

Communication.

De 2009 à 2012, Maître Adrien VERRIER a été nommé Vice-président de la LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme); section de Nice, chargé des Affaires juridiques.

Il est actuellement avocat de la LICRA au niveau national.

AGNES VILETTE (inscrite au Barreau de Grasse) a suivi ses études à la Faculté Catholique de Lille.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé et, après une année passée à ANGERS pour préparer l'Institut d'Etude Judiciaires puis obtient son CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat).

Après le Centre de Formation Professionnelle des Avocats effectué à Nice, elle a prêté serment le 3 janvier 2000.

Au cours des deux années de stage, elle exerce comme Avocat collaborateur au sein de la SCP LESTRADE puis en 2002, créé sa propre structure.

En 2004, elle créé la SELARL ROLLIN VILETTE inscrite aux Barreaux de Nice et de Grasse.

Elle est titulaire du diplôme de Professionnel Qualifié.

Depuis janvier 2010, Maître Agnès VILETTE est associé de la SCM VERRIER VILETTE.

VERONIQUE GODFRIN

Titulaire d'une maîtrise en droit privé mention DROIT DES AFFAIRES ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des transports, Véronique GODFRIN est membre de l'institut de droit Equin et de l'institut du droit de la famille et du patrimoine.

Elle a prêté serment le 5 février 1997.

Elle a acquis son expérience professionnelle auprès de différents cabinets tels que RENARD (Marseille), CADJI (Grasse) et pratique un contentieux généraliste.

Elle a intégré le cabinet en qualité de collaboratrice libérale le 2 mai 2017.

MATHILDA HAKIMI

Titulaire de l'examen d'entrée à l'école des Avocats (CRFPA – option civile procédure civile, elle obtient en 2016 le Master II Gestion des Contentieux Privés dirigé par Madame le Professeur Nathalie FRICERO (Université de Droit de Nice).

En 2014, elle est bénéficiaire d'une licence en Droit Privé et Sciences Politiques.

Mathilda HAKIMI est élève avocate au cabinet depuis le mois de juillet 2019.

ANNE-CECILE NOEL

Titulaire d'un master 2 en Droit Privé à l'Université de REIMS et du CAPA, Anne-Cécile NOEL est inscrite au Barreau de Nice depuis janvier 2017.

Après une expérience acquise dans une association d'aide aux victimes, et en Cabinet d'Avocats généraliste, elle intervient dans les domaines du droit pénal, de la famille, préjudice corporel, droit du travail et des obligations.

Anne-Cécile NOEL est collaboratrice au sein du cabinet depuis septembre 2018.

Kim CAMUS

Titulaire du CAPA, Kim CAMUS est inscrite au Barreau de Nice depuis janvier 2018.

Elle est collaboratrice au sein du cabinet depuis mars 2019.

SAMIA ZAITER

Diplômée de l'ENADEP (Ecole Nationale de Droit et de Procédure), Samia ZAITER est Clerc d'Avocat au sein du Cabinet depuis 2008.

III - Compétences professionnelles

Notre cabinet propose ses compétences dans l'ensemble des matières du droit privé tant sur le plan judiciaire qu'amiable : pénal, famille, travail, commercial, immobilier, contrats, responsabilité civile, baux commerciaux, droit des étrangers...

IV - Langues Parlées par le Cabinet

Français, Anglais, Espagnol, Italien, Arabe

V - Honoraires

Notre Cabinet regrette les pratiques de certains cabinets qui, dans le cadre ou hors le cadre des procédures d'appel d'offre, établissent des tarifs anormalement dérisoires destinés à :

- Supprimer toute concurrence ;
- Effectuer le strict minimum de diligences ;
- Déguiser son offre pour, ultérieurement et indirectement, majorer artificiellement le montant de ses prestations.

Pour avoir notamment été, pendant de nombreuses années, en charge au sein de l'Ordre des Avocats des procédures de taxation d'honoraires à la requête des avocats ou des justiciables, nous connaissons les tarifs habituellement pratiqués et ceux que l'on peut considérer comme abusifs ou dérisoires.

A ce titre, nous considérons que le coût horaire proposé dans le cadre du présent marché n'entre ni dans l'une ni dans l'autre catégorie.

De plus, si un avocat ne doit pas travailler à perte, il doit déterminer ses honoraires en fonction de différents critères tenant notamment à sa clientèle.

L'exécution de prestations juridiques au profit d'une collectivité publique suppose indirectement une rémunération de l'avocat par le contribuable.

Dès lors, les honoraires réclamés en pareille hypothèse doivent être évalués avec une particulière modération.

VI - Disponibilité

Horaires Téléphoniques : 04.92.00.19.91.

Standard ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20 h et le samedi de 9h à 12 h.

Télécopie (24h/24) : 04 93 85 65 22

En cas d'urgence : Numéro de portable (24h/24) : 06 15 70 72 09 ; rappel immédiat.

Formulaire de contact internet : av-avocats.com - Réponse sous 24 heures

Mail : contact@av-avocats.com

- Réponse sous 24 heures

Prise de rendez-vous :

Entre le jour de prise de rendez-vous et le rendez-vous proprement dit, il se déroulera un délai qui ne sera pas supérieur à sept jours.

En cas d'urgence, votre Cabinet vous propose un rendez-vous sous 48 heures.

Il est également possible de convenir d'un rendez-vous téléphonique dans la journée.

Les rendez-vous peuvent être assurés soit dans nos locaux soit au siège de l'entreprise, de la compagnie d'assurance, de la collectivité ou du domicile de la clientèle.

VII - Logiciel / informatique :

Nos postes informatiques fonctionnent sous Windows et sont reliés à Internet très haut débit.

Ils sont équipés d'un logiciel avocat KLEOS en réseau.

Nos correspondances, actes juridiques, pièces... peuvent, au choix de notre cliente, être transmises par mail, télécopie, courrier, dépôt.